

REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

1^{er} RALLYE DE REGULARITE HISTORIQUE

SPORTIF (VHRS) PEA DU 14 JUILLET

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes de régularité.
Il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au
36^{ème} Rallye Régional PEA du 14 JUILLET,
ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.*

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 36^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 2 et 3 JUIN 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye national de Régularité Historique Sportif dénommé :

1^{er} RALLYE REGIONAL VHRS PEA DU 14 JUILLET

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du 10 MAI 2018 sous le numéro 51-376.

Comité d'Organisation

Identique au 36^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET.

Organisateur technique

Identique au 36^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 36^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET sauf :

Directeur de course voiture 0 :	Michel PISSARD	licence 0409/5461
Commissaire Technique :	Serge BULLIER	licence 0409/19678

1.2P. ELIGIBILITE

Sans objet

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 36^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1^{er} rallye régional VHRS PEA du 14 JUILLET doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 2 JUILLET 2018.

3.1.10P. Le nombre des engagés rentre dans les 150 voitures (modernes, VHC et VHRS confondues).

- **3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :
- avec la publicité facultative des organisateurs :
 - Pilote ou copilote membre ASA LURONNE 150 €
 - Pilote et copilote membres ASA LURONNE 135 €
 - Pilote et copilote membres d'une autre ASA 165 €
- sans la publicité facultative des organisateurs 230 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHRS partiront après la dernière voiture du 36^{ème} rallye régional PEA moderne du 14 JUILLET.

Le 1er Rallye régional VHRS PEA du 14 JUILLET représente un parcours de 132.90 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 5 zones de régularité d'une longueur totale de 32.50 km.

Les zones de régularité sont :

ES 1 / 3 / 5 : Le Mont du Tronc de 5,9 km.

ES 2 / 4 : Esboz Brest de 7,4 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "timing".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont identiques au 36^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les moyennes seront données par le directeur de course au départ du parc fermé et seront issues du meilleurs temps du VHC ajusté à un coefficient. Elles pourront être différentes suivant les ES et par étape en fonctions des conditions jugées par la directeur de course. Les temps de passage sont issus d'un système de balises placées le long des ES dans des endroits discrets secrets.

Système de Chronométrage CHRONOPIST, prendre en compte le document CHRONOPIST pour l'installation des émetteurs dans le véhicule.

Prendre bien note que tout contrôle qui représenterait une moyenne >20% de la moyenne demandée sera directement exclu de la compétition.

7.5P. Secteurs de test de régularité :

De 2 à 7 points de contrôles de temps de passage intermédiaires seront disposés dans les ES chronométrées. Des changements de moyennes sont prévus en fonction du profil des épreuves chronométrées. Les points Km de changement de moyennes seront toujours les mêmes durant tout le rallye et indiqués sur le road book (croisements, entrée d'agglomération....).

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Chaque seconde d'avance ou de retard correspondra à 1 point de pénalité, sera déclaré vainqueur l'équipage qui présentera la plus faible des sommes des pénalités sur l'ensemble des ES parcourues.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèce ne sera distribué.

Chaque équipage classé recevra un produit du terroir.

Remise des prix : identique au 36^{ème} rallye régional PEA du 14 JUILLET.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET :

www.asaluronne.fr